

Digne de la confiance : l'affaire Sledd et la protection dans les écoles pour Sourds

Heather Grizzle · August 12, 2026

Deaf × Ressources Humaines explore l'accessibilité en milieu de travail, la gouvernance RH, les pratiques d'emploi équitables, la responsabilisation des employés et l'inclusion des Deaf.

L'affaire pénale contre Sean Thomas Sledd, ancien enseignant et entraîneur de l'Oklahoma School for the Deaf, a progressé après sa reddition aux autorités et sa libération sous caution de 275 000 dollars. Alors que la procédure judiciaire se poursuit, une discussion distincte et importante se développe au sein de la communauté Deaf concernant la responsabilité institutionnelle, le signalement obligatoire, la confiance communautaire et l'avenir des écoles pour Sourds.

Cette discussion exige de la précision. Des allégations criminelles contre un employé n'établissent pas que l'Oklahoma School for the Deaf, l'éducation résidentielle pour Sourds, ou les écoles pour Sourds en général soient intrinsèquement dangereuses. L'abus sexuel n'est pas propre aux écoles pour Sourds, et utiliser une affaire criminelle individuelle comme preuve que les écoles pour Sourds devraient être fermées ignorerait à la fois la prévalence plus large de l'abus dans tous les contextes éducatifs et le rôle distinctif que jouent les écoles pour Sourds dans la vie de nombreux enfants Deaf. Ces institutions peuvent offrir un accès direct à la langue, une éducation culturellement adaptée, des pairs Deaf et des modèles adultes, des opportunités parascolaires, et un sentiment de communauté que beaucoup d'élèves Deaf ne trouvent pas dans les milieux ordinaires.

Rien de tout cela, cependant, ne devrait mettre les institutions Deaf à l'abri de tout examen. Soutenir l'éducation des Sourds n'exige pas de protéger une institution contre des questions légitimes sur la manière dont elle protège ses élèves. Si quoi que ce soit, l'importance des écoles pour Sourds crée une obligation plus forte de garantir que leurs systèmes de protection soient crédibles, accessibles, indépendants et ca-



pables de fonctionner lorsque les allégations impliquent des personnes ayant une position importante au sein de la communauté.

The allegations involving Sledd illustrate why institutional governance matters. Publicly available state records indicate that his relationship with the Oklahoma School for the Deaf extended well beyond ordinary employment. State archival material identifies him as an OSD student as early as 2011. He later returned to the school as an educator and coach and built a prominent athletic profile. In November 2024, Superintendent Heather Laine publicly praised Sledd and his coaching staff following the school's third consecutive Great Plains Schools for the Deaf football championship. By January 2025, OSD was reporting his National Deaf Interscholastic Athletic Association Division II Coach of the Year recognition to the Oklahoma Commission for Rehabilitation Services.

Cet historique est pertinent non pas parce qu'il établit une faute de la part de quelqu'un d'autre, mais parce que les systèmes de protection doivent tenir compte de la manière dont le pouvoir fonctionne réellement dans des communautés restreintes et étroitement liées. Le pouvoir institutionnel ne se limite pas aux organigrammes. Une personne peut acquérir une autorité informelle considérable grâce à son ancienneté, sa réputation, ses succès sportifs, son statut d'ancien élève, ses liens familiaux, ses relations professionnelles ou ses années d'engagement communautaire. Lorsqu'une personne cumule plusieurs de ces sources d'autorité, les élèves et collègues peuvent la percevoir très différemment d'un employé ordinaire.

Cela importe particulièrement dans les institutions Deaf, où les réseaux professionnels, éducatifs, culturels, sportifs et sociaux se chevauchent. Un ancien élève peut devenir enseignant. Un enseignant peut devenir entraîneur. Entraîneurs, administrateurs, anciens élèves, parents, interprètes, défenseurs des droits et leaders communautaires peuvent se connaître à travers de multiples contextes. Ces relations comptent souvent parmi les forces des communautés Deaf, mais d'un point de vue de gouvernance, elles peuvent aussi rendre le signalement d'inconduites socialement complexe. Un système de protection conçu uniquement autour de l'autorité hiérarchique formelle peut donc passer à côté de formes importantes d'influence informelle. Rien de tout cela ne signifie que les communautés Deaf restreintes soient intrinsèquement dangereuses. Cela signifie que les institutions qui les servent ont besoin de garanties conçues pour les communautés qu'elles servent réellement.



Lorsque les allégations concernent une personne respectée ou profondément connectée, la loyauté institutionnelle peut encore compliquer la réponse. Les membres de la communauté peuvent avoir du mal à concilier des allégations graves avec des années d'expériences positives avec cette personne. La critique d'une école particulière peut être perçue comme une critique de l'éducation des Sourds elle-même, surtout compte tenu de la longue histoire des personnes Deaf ayant dû défendre les écoles pour Sourds, la langue des signes et les espaces éducatifs dirigés par des Deaf contre la fermeture, la consolidation et des politiques imposées sans participation significative des Deaf.

Cet historique mérite d'être reconnu, mais la défense institutionnelle ne peut se substituer à la responsabilité institutionnelle. Le choix ne se situe pas entre protéger les écoles pour Sourds et protéger les enfants Deaf. Un système éducatif Deaf durable doit faire les deux.

Pour cette raison, la question centrale de gouvernance soulevée par cette affaire n'est pas de savoir si les écoles pour Sourds sont bonnes ou mauvaises. La question plus utile est de savoir de quelles garanties les écoles pour Sourds ont besoin pour que les élèves puissent signaler des inconduites en toute sécurité et pour que les préoccupations ne disparaissent pas parce que la personne impliquée est respectée, connectée, accomplie ou institutionnellement importante.

Those safeguards should include clearly defined mandatory-reporting procedures, accessible reporting mechanisms for students, documented escalation requirements, protection against retaliation, independent channels outside a student's immediate school hierarchy, and relationships with organizations capable of providing culturally and linguistically accessible victim advocacy. Institutions should also periodically test whether those mechanisms work in practice. A policy sitting in an employee handbook is not the same as a functioning safeguarding system.

The distinction between individual misconduct and institutional responsibility is especially important in the Sledd case because significant factual questions remain unresolved. The Oklahoma Department of Rehabilitation Services has stated that Sledd was removed from campus when officials became aware of the police investigation. Earlier reporting by KFOR, however, indicated that police were investigating whether other people may have known about the alleged relationship and failed to act. According to KFOR's description of the police report, a staff member allegedly witnessed physical behavior involving Sledd and the student and confronted him.



Those allegations do not establish that school administrators knew about the conduct. They do not show that any particular employee violated Oklahoma's mandatory-reporting requirements, and they should not be treated as proof of institutional wrongdoing before the underlying facts are known. They do, however, make the reporting chain a legitimate subject of inquiry.

Si un membre du personnel a été témoin d'un comportement suffisamment préoccupant pour confronter un employé, ce qui s'est passé ensuite importe. Les enquêteurs et les autorités de surveillance devront peut-être déterminer quand l'incident allégué s'est produit, s'il a été documenté, si quelqu'un d'autre en a été informé, si un signalement obligatoire était requis, si l'un d'eux a été effectué, et quelles procédures existaient pour faire remonter les préoccupations concernant une personne jouissant d'une position communautaire importante. Ce sont des questions factuelles, et elles devraient être résolues par des preuves plutôt que par des spéculations.

Cette distinction est essentielle à une gouvernance responsable. La responsabilisation ne signifie pas attribuer une culpabilité institutionnelle avant qu'une enquête ne soit terminée. Elle signifie préserver la capacité de poser des questions difficiles, d'établir une chronologie fiable, de déterminer qui savait quoi et quand, d'évaluer si les garanties existantes ont fonctionné comme prévu, et de corriger les défaillances si les preuves montrent qu'elles se sont produites.

Il y a également ici une leçon plus large pour les institutions Deaf au-delà de l'Oklahoma. L'accessibilité et la protection ne peuvent être traitées comme des obligations séparées. Un enfant n'est pas adéquatement protégé simplement parce qu'un système générique de signalement existe techniquement. Les mécanismes de signalement doivent eux-mêmes être accessibles. Les élèves Deaf doivent pouvoir divulguer leurs préoccupations directement et confidentiellement dans une langue et un mode de communication qu'ils peuvent utiliser efficacement, et ils ne devraient pas avoir à dépendre exclusivement du même réseau interpersonnel dans lequel l'inconduite alléguée s'est produite, particulièrement lorsque la personne accusée détient une autorité formelle ou informelle importante en son sein.

La surveillance indépendante n'est donc pas une attaque contre l'autonomie Deaf. Correctement conçue, elle peut la renforcer. Des structures de protection dirigées par des Deaf et informées par des Deaf, des canaux de signalement externes accessibles, des enquêtes indépendantes, des protocoles de signalement transparents et des parte-



nariats avec des défenseurs des victimes Deaf réduisent tous la probabilité que la responsabilisation dépende de relations personnelles ou de la réputation institutionnelle.

Le système judiciaire résoudra les allégations criminelles contre Sledd selon son propre processus. La communauté Deaf n'a pas besoin de tirer des conclusions avant ce processus pour avoir une conversation sérieuse sur la gouvernance. Il est possible de rejeter les tentatives visant à présenter l'abus sexuel comme un problème propre aux écoles pour Sourds tout en insistant pour que les institutions Deaf maintiennent des garanties rigoureuses. Il est possible de défendre l'importance éducative et culturelle des écoles pour Sourds tout en se demandant si les procédures de signalement ont fonctionné dans un cas particulier. Il est possible de respecter la procédure régulière pour une personne accusée tout en examinant les systèmes conçus pour protéger les enfants. Ces positions ne sont pas contradictoires. Elles sont des composantes d'une gouvernance responsable.

Les enfants Deaf ne devraient pas avoir à choisir entre l'accès à la langue, l'appartenance culturelle, l'opportunité éducative et la sécurité. Ils ont droit à tout cela. Protéger les institutions qui offrent ces opportunités exige donc plus que défendre leur existence. Cela exige de construire des systèmes assez solides pour résister à l'examen lorsque quelque chose a pu mal tourner. Le but n'est pas de rendre les écoles pour Sourds immunisées contre la critique. C'est de les rendre dignes de la confiance que les enfants Deaf et leurs familles placent en elles.

Comment citer

Grizzle, H. M. (2026, August 12). Digne de la confiance : l'affaire Sledd et la protection dans les écoles pour Sourds. Novara Consulting Group. <https://www.novaracg.com/fr/2026/08/12/worthy-of-the-trust-the-sledd-case-and-safeguarding-in-deaf-schools/>

